



CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE

# Réunion d'informations travaux

## Pimprez

Synthèse des échanges

23/06/2022



# 1. INTRODUCTION

- + Salle des fêtes de Pimprez, jeudi 23 juin 2022 de 18h30 à 20h30.
- + Nombre de participants : 43
- + Intervenants :
  - La commune de Pimprez : Monsieur le maire, Pascal Lefevre
  - Société du Canal Seine-Nord Europe : Pierre-Yves Biet, Directeur Partenariats Territoires, Lyna Pobeda, Directrice de Territoire Compiégnois-Noyonnais et Pierre-Yves Delporte, Directeur adjoint du secteur 1
  - Entreprise travaux, Groupement Nord Confluences qui va réaliser les travaux de rescindement de l'Oise et créer les nouveaux franchissements
  
- + En introduction, le maire rappelle la concrétisation du projet sur le territoire, avec notamment la réalisation des giratoires à Choisy et Ribécourt ou encore la pose des palplanches pour la création des quais à Pimprez et à Ribécourt. Ces travaux impactent le quotidien des habitants (circulation de camions et d'engins de chantier, chute de pierres, etc.). Il explique que ces constats sont communiqués au fur et à mesure par la mairie à la SCSNE dans un partenariat étroit en faveur d'un déroulement optimal des travaux. Les échanges entre les représentants de la SCSNE et les services sont réguliers.

Les engagements de la SCSNE d'informer le public de façon continue sont tangibles, les récents travaux de battage des palplanches ont d'ailleurs fait l'objet d'un flyer d'information qui a été distribué dans les boîtes aux lettres.
  
- + Pierre-Yves Biet confirme cette volonté d'échanges, de transparence et de communication sur les éventuelles difficultés rencontrées. C'est le troisième temps d'échanges avec la commune de Pimprez. Une première réunion s'est déroulée à la fin de l'année 2019, puis une deuxième en 2021 en lien avec la commune de Chiry-Ourscamp à l'occasion du début des travaux.
  
- + Objectifs de la réunion : proposer un point d'avancement des travaux à date, présenter la consistance de la nouvelle phase de travaux qui s'engage, rappeler les moyens de communication mis en œuvre par la SCSNE auprès du territoire et les conditions de sécurité qui s'imposent autour des travaux, répondre aux interrogations des participants.



## 2. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX À DATE

Lyna Pobeda, fait un point d'avancement des travaux déjà réalisés :

### 2.1. LA LIBÉRATION DES EMPRISES ET LES COMPENSATIONS (SLIDES 4-5)

Les travaux de libération des emprises nécessaires au projet consistent en les dévoiements de réseaux, les déboisements, les démolitions. Ils sont en cours de finalisation et sont réalisés dans le strict respect des prescriptions environnementales.

L'évacuation des bois coupés à Montmacq a été faite par voie fluviale pour être valorisés à Nesle. Les déboisements nécessaires à la construction du Canal sont réalisés dans le cadre de l'autorisation environnementale et selon la séquence éviter / réduire / compenser les impacts.

Des sites de compensation environnementale sont déjà fonctionnels : une zone humide a, par exemple, été aménagée en partenariat avec les élèves du lycée horticole de la commune de Ribécourt, et 3800 arbres ont été plantés à Bienville en 2017. En avril 2021, 6500 arbres ont été plantés en forêt de Chiry-Ourscamp.

D'autres sites de compensation sont en cours de réalisation dans la vallée de l'Oise, dans la forêt d'Ourscamp-Carlepont et dans la vallée de la Verse.

L'opération des nichoirs du canal est présentée. De nombreux riverains et établissements scolaires du secteur ont pu accueillir des nichoirs à oiseaux mis à disposition par la SCSNE et vont pouvoir contribuer à l'observation des nidifications tout au long du projet.

### 2.2. LES TRAVAUX DES QUAIS (SLIDES 6 ET 7)

Les travaux du quai de Pimprez ont aussi avancé. 500 paires de palplanches ont été livrées, et positionnées. Un flash info consacré à leur pose a été distribué et relayé sur les réseaux sociaux et le site Internet de la commune, afin d'informer notamment des nuisances sonores induites par ce type de travaux.

La suite des travaux sera consacrée à l'excavation des terres entre les nouvelles palplanches et le CLO (Canal Latéral à l'Oise) avant le retrait des anciennes palplanches du CLO en septembre afin de préserver la faune piscicole.





## 3. RAPPEL DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AUTOUR DU CANAL

### 3.1. LE DÉPÔT DE PIMPRESZ (SLIDES 9 ET 10)

Un dépôt de terre d'une capacité de 800 000 m<sup>3</sup>, constitué de matériaux inertes, sera situé à proximité de la RD 66. Les terres seront ensuite restituées à l'agriculture. Lyna Pobeda présente une modélisation de l'étendue du dépôt pour projeter sa future emprise. L'amas de terre sera relativement aplani.

### 3.2. LES MOBILITÉS DOUCES (SLIDES 11 ET 12)

Le contrat territorial de développement en cours de finalisation prévoit l'aménagement de voies douces dans le secteur pour faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Les voies prévues sont présentées sur une carte, certaines sont encore à l'étude, en lien avec la Collectivité et le Département de l'Oise.

### 3.3. L'EMPLOI (SLIDE 13)


La construction du canal a d'ores et déjà initié un dynamisme économique au niveau local :

- Sur 400 emplois, 152 résident dans les Hauts-de-France
- 80% des candidatures spontanées reçues sont régionales
- Sur 80 entreprises impliquées, un quart sont localisées dans les Hauts-de-France.
- Les clauses d'insertion prévues dans le cahier des charges des entreprises ont permis à 27 habitants de l'Oise de rejoindre le projet (sur 65 personnels en insertion au total).
- Enfin, des effets positifs pour l'hébergement et la restauration ont déjà été constatés avec les travaux de la construction des quais et vont s'accroître avec le lancement des travaux en objet.

## 4. LES PROCHAINS TRAVAUX

Le projet entre dans une nouvelle étape de travaux, dans le cadre du lot 5 des marchés de la SCSNE. Le groupement Nord Confluences, retenu dans le cadre de ce lot de marché public, a pour mission de réaliser le rescindement de l'Oise, le déversoir de Montmacq, le siphon du ru du Moulinet, une nouvelle rue à





Pimprez entre la route de Bailly (RD40) et la RD032 – rétablissement appelé par la SCSNE RD40bis, ainsi que trois ponts sur la RD66.

## 4.1. LE RESCINDEMENT DE L'OISE (SLIDE 16)

Le rescindement de l'Oise consiste à creuser le nouveau lit de l'Oise à proximité de l'Oise naturelle puis à raccorder les deux lits (la faune aquatique est pêchée) avant de remblayer l'ancien lit. Les travaux se font « en eau » c'est-à-dire que la nappe phréatique affleure rapidement lors du creusement et que les engins travaillent en milieu « humide ». La configuration du nouveau lit respecte les caractéristiques de l'Oise actuelle (débit, ligne d'eau, etc.).

## 4.2. LES IMPACTS SUR LA CIRCULATION (SLIDE 17)

Dans un premier temps, la mise en place du chantier du rescindement de l'Oise et de la construction des ouvrages d'art de la RD 66 nécessite la fermeture de la voie 66 pour une première période en septembre 2022 avec des itinéraires de déviation, en particulier pour les poids lourds. Une coupure de 14 à 18 mois est ensuite prévue à partir de la rentrée 2023. La SCSNE précise que ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. En effet, l'entreprise travaux vient tout juste d'être retenue et affine actuellement ses plannings d'intervention. En outre, tout chantier est soumis à divers types d'aléas et aux conditions météorologiques qui peuvent également moduler les phasages.

La construction des ouvrages d'art est essentielle pour pouvoir commencer ceux de l'écluse. Il s'agit d'une opération longue et déterminante pour la poursuite des travaux futurs.

## 4.3. QUI FAIT QUOI (SLIDES 18-19)

Les différents intervenants et leurs rôles sont précisés : le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le groupement d'entreprises travaux, le coordinateur de sécurité et de protection de la santé, les cofinanceurs, le futur exploitant du CSNE.

Le groupement Nord Confluences est constitué de 9 entreprises de tailles intermédiaires dont les corps de métiers sont présentés. 2 d'entre elles sont de la Région dont une de l'Oise.

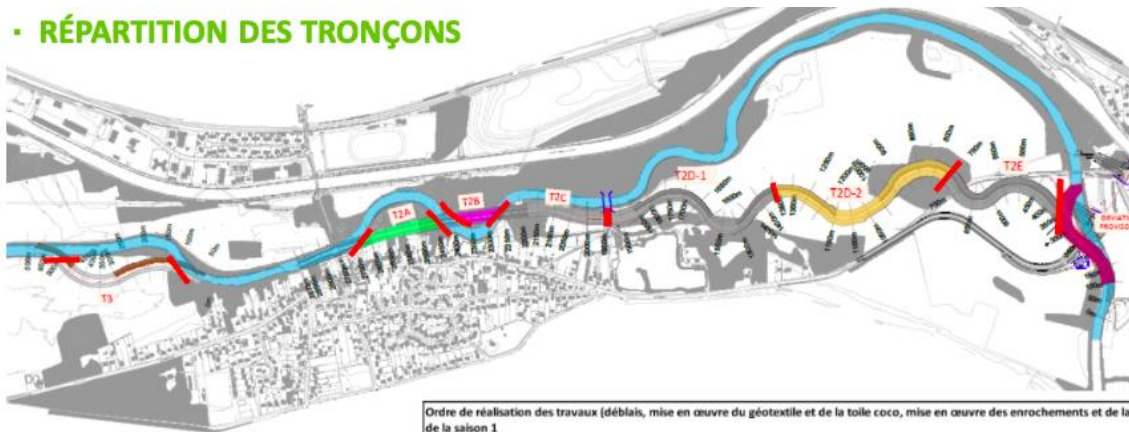
## 4.4. ASPECTS TECHNIQUES DES TRAVAUX

### 4.4.1. LE RESCINDEMENT DE L'OISE (slide 21)

Le rescindement se fait en plusieurs étapes, par phasage :



## • RÉPARTITION DES TRONÇONS



## • PLANNING PRÉVISIONNEL

Ordre de réalisation des travaux (déblais, mise en œuvre du géotextile et de la toile coco, mise en œuvre des enrochements et de la terre végétale lors de la saison 1)

	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23
	M4	M5	M6	M7	M8
Tronçon 2a					
Tronçon 2b					
Tronçon 2c					
Tronçon 2d (partiel)					
Tronçon 2e					
Deviation provisoire de l'Oise					
Tronçon 3					

Ces dates sont indiquées à titre indicatif, et peuvent évoluer en fonction des aléas de chantier.

Une des difficultés de l'opération sont les accès aux terrains situés en bord d'Oise, un arrêt de chantier est toujours possible entre les mois de novembre et avril en fonction de la météo. Certaines zones risquent en effet d'être très difficilement accessibles pour travailler.

### 4.4.2. Le rétablissement des axes routiers (slides 22 à 23)

#### • Rétablissements de la RD 66

Sur le secteur, le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) s'insèrera entre le canal latéral à l'Oise et l'Oise. La RD66 enjambra le CSNE par un pont qui se prolongera avec le pont sur le canal latéral à l'Oise au nord et le pont sur l'Oise au sud. Les deux ponts existants doivent être reconstruits, plus hauts et plus larges, afin de s'aligner avec le nouvel ouvrage sur le CSNE. Des démolitions sont nécessaires pour permettre ces nouvelles constructions. Les travaux de construction des 3 nouveaux ponts – sur l'Oise, le canal latéral à l'Oise et le futur Canal Seine-Nord Europe – commenceront dès septembre 2022. Durant ces travaux, la RD66 sera coupée à la circulation un mois environ lors du démarrage du chantier puis, au moment de la démolition du pont sur le CLO, pendant plusieurs mois en 2023.

#### • Rétablissement de la RD 40 Bis

Le rétablissement de la RD 40 Bis est un préalable à la coupure de la RD 40. Les modalités de ce rétablissement sont présentées.

### 4.4.3. Les circulations des matériaux (slide 24)

La gestion des mouvements de terres est l'un des grands enjeux du chantier. L'objectif est de réutiliser un maximum la terre pour les ouvrages construits sur place. Sur ce chantier, lors d'une première phase, les terres doivent être acheminées par la RD66 vers les emplacements des futures piles des ponts (de la RD66 et de la RD40bis) pour être réutilisées en remblais dans la construction des rampes. Ensuite, une fois les pistes de chantier praticables, la majorité des terres transiteront directement par le chantier ou les voies agricoles, à l'exception d'une période, vraisemblablement au printemps prochain.



## 5. LES ÉCHANGES

### **Sur le sujet des crues**

Pierre-Yves Biet confirme que c'est un point essentiel du projet : les aménagements du CSNE doivent garantir la neutralité hydraulique en amont et en aval du projet. Ils doivent donc être neutres à l'égard des crues de l'Oise. Lors des concertations, le territoire a souhaité que les aménagements améliorent la situation. C'est la raison pour laquelle l'écluse est située là où elle l'est et qu'un déversoir « écrêteur » de crues est construit au niveau de Montmacq. En période de crue, dès une certaine cote de l'Oise atteinte, une partie du débit passera dans le nouveau Canal et l'autre dans l'ancienne rivière qui est maintenue. Ce système permettra de diminuer de quelques dizaines de centimètres les crues les plus importantes (jusqu'à 40 cm pour les zones les plus impactées telles que Montmacq) mais n'aura pas d'incidence sur les crues de faible intensité.

Un participant demande si les nouveaux projets immobiliers du secteur ont été pris en compte dans les études. Il est précisé que tous les projets du territoire datant d'avant 2019 ont été intégrés dans les études et ont fait l'objet de relevés de terrain récents (entre 2017 et 2019). Si certains ouvrages ou projets ont été programmés après 2019, alors ils n'ont pas été pris en compte et ce sont ces projets qui ont dû prendre en compte le Canal dans leurs études.

Toujours sur la question des crues, Pierre-Yves Biet explique que les siphons vont être reconstruits et redimensionnés, ils seront quasiment deux fois plus grands que les siphons actuels. Cela devrait donc favoriser le déversement des rus dans le Canal et réduire le phénomène constaté par un participant dans le fossé du Mortoir.

### **Sur les impacts environnementaux du projet**

Un participant explique qu'il a observé de nombreux déplacements d'oiseaux suite aux travaux de déboisement sur la route de Montmacq et demande comment ils ont été anticipés.

Pierre-Yves Biet rappelle que les périodes d'abattage d'arbres sont programmées en fonction du cycle de vie de la faune et que des mesures de compensations environnementales ont été mises en place au préalable pour reconstituer les espaces naturels. Avant chaque intervention, des écologues vérifient sur place les besoins et l'état de la faune et de la flore.

Lyna Pobeda rappelle qu'en plus des mesures de réduction et de compensation prévues dans le cadre de l'arrêté d'autorisation environnementale délivrée en avril 2021, l'opération les Nichoirs du Canal a permis de parsemer des lieux de nidification sur le territoire dans les jardins des citoyens.

### **Sur les aménagements écologiques autour du Canal**

La SCSNE précise que la loi prévoit l'entretien de l'ensemble des aménagements écologiques pour une période de 30 ans afin de garantir dans la durée l'atteinte des objectifs environnementaux des sites. Les coûts ont été évalués et un montant provisionné dans le budget du CSNE. Les montants nécessaires seront versés aux organismes spécialisés (comme le conservatoire des sites naturels des Hauts-de-France ou la fédération de chasse, par exemple) qui seront retenus à l'issue de procédures de mise en concurrence.

Lyna Pobeda indique que l'aménagement des zones écologiques est réalisé par des paysagistes, des écologues et des spécialistes de la faune et de la flore. L'enjeu est de créer des espaces riches et variés. Il s'agit de la construction d'un « Canal vivant » : après la réalisation des travaux de compensation, la biodiversité sera supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui sur les zones concernées par les aménagements environnementaux.



### **Sur le pont piéton à Pimprez**

L'équipe de la SCSNE explique que le pont piéton dans la continuité de la ruelle Méline sera détruit et qu'il n'y a pas de ~~aucune passerelle piétonne de substitution n'est~~ prévue dans le cadre du projet. En revanche, les aménagements écologiques prévus sur les emprises du CLO au droit de la commune intègrent justement des cheminements modes doux qui permettront aux piétons de traverser le site pour aller au bord du CSNE (chemin de service aménagé en piste cyclable de ce côté Est), ce qui permettra de faire une petite boucle pédestre. Pour une boucle plus longue, l'itinéraire empruntera le pont de l'Abbaye de Chiry-Ourscamp et le pont qui sera construit après la zone industrielle de Ribécourt.

### **Sur les sujets fonciers**

À la demande d'un participant, Pierre-Yves Biet indique que les terrains acquis feront in fine désormais partie du domaine public fluvial de l'État géré par Voies Navigables de France.

Un participant fait part d'une inquiétude personnelle : en tant qu'éleveur de bovins, il craint que sa prairie soit entièrement inondée, sans plus de point haut pour ses bêtes contrairement à aujourd'hui.

Lyna Pobeda prend note des inquiétudes énoncées pour faire part de cette remarque au service foncier en charge de ces problématiques.

### **Sur les travaux : nuisances, organisation, durée**

Un participant s'inquiète des nuisances causées par les travaux du Canal. Il souhaite avoir plus d'informations sur les nuisances à venir, les horaires des employés de chantier et la durée des travaux. Il a notamment été gêné par des nuisances sonores tôt en matinée.

Lyna Pobeda explique que la plage horaire de travail pour les travaux se situe entre 8h à 18h, toutefois, en période de fortes chaleurs, pour des mesures de sécurité, ces horaires peuvent être amenés à évoluer et s'étendre de 6h et 22h. Ces horaires sont aussi pratiqués en cas de nécessité au regard des phasages du chantier. Ce schéma s'est par exemple produit à Ribécourt. Pour ce type d'information, Lyna Pobeda explique que la SCSNE ne peut communiquer via des flash info dans les boîtes aux lettres car ce sont des informations « chaudes » et souvent de courte durée. Aussi, le site internet, dès lors qu'il aura été actualisé pour un fonctionnement en phase chantier, sera l'outil le plus fiable pour recueillir de l'information sur le canal.

Lyna Pobeda explique que le chantier s'organise en lots de travaux. Au total, les travaux vont s'étaler sur 5 ans minimum, jusqu'à fin 2027. Elle précise que ce grand projet est aussi l'occasion pour les habitants d'observer à proximité de chez soi des opérations exceptionnelles.

À la demande d'un participant, Lyna Pobeda répond que les travaux de la RD40 bis dureront 24 mois. Elle précise que les fermetures d'axes routiers (comme par exemple la RD66) seront réalisées par tronçons et seront accompagnées de déviations.

Le Canal Latéral à l'Oise restera entièrement en circulation tout au long du chantier.

### **Sur le CSNE en exploitation**

Pierre-Yves Biet explique que les conteneurs seront acheminés depuis la Seine jusqu'au nord de l'Europe et que les bateaux pourront transporter jusqu'à deux étages de conteneurs. Les ouvrages du canal ont été construits à une hauteur de 10 mètres ce qui laisse à l'avenir une possibilité d'augmenter d'un étage les cargaisons de conteneurs. Les bateaux naviguant sur le canal pourront mesurer jusqu'à 180 mètres de long et pourront acheminer jusqu'à 220 conteneurs, ce qui représentent autant de camions en moins sur nos routes. L'enjeu du canal est de permettre cet important report modal de la route vers le fluvial.







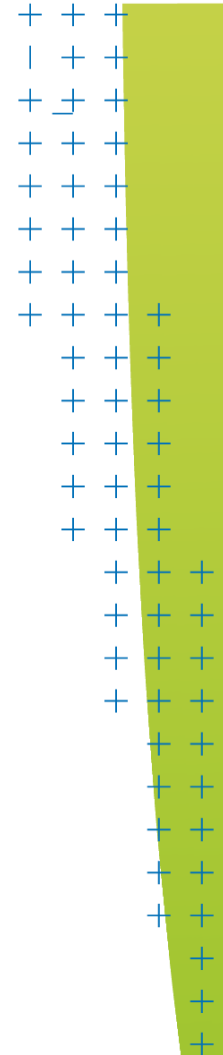
## 6. CONCLUSION (SLIDES 25 À 27)

Le maire de Pimprez remercie les participants et rappelle qu'il est légitime de se poser des questions dans le cadre de grands projets d'envergure comme le Canal. Il informe également que des discussions sont en cours avec le conseil départemental et la CC2V pour le réaménagement des rues des Arcs et Barski qui constitueront plus tard l'entrée de la commune.

Lyna Pobeda évoque les modalités d'information et de communication mises en place par la SCSNE et présente le dernier numéro de la lettre d'actualités qui sera diffusé prochainement. Par ailleurs, elle explique que le site Internet est en cours de refonte et permettra de suivre l'actualité des travaux notamment. Elle invite les participants à s'inscrire sur le site, lorsqu'ils le pourront, pour recevoir des flash info travaux et de l'actualité sur le projet.

Enfin, elle insiste sur les principes de sécurité à respecter aux abords des chantiers. Des visites de chantier pourront être prévues pour les riverains dans un cadre de sécurité optimal. En dehors de ces visites, il est strictement interdit de pénétrer dans les enceintes de chantier. En outre, lors de phases de chantier, les circulations sont fréquemment modifiées et les signalisations évoluent ; aussi elle encourage les usagers de la route à être attentifs, même sur les trajets qu'ils ont l'habitude d'emprunter tous les jours. Ces bons réflexes sont nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et des personnels qui travaillent sur les chantiers.





### Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne  
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



www.  
canal-seine-  
nord-europe.fr